

6^{ème} Rallye National de Lorraine VHRS

27 et 28 mai 2017

PROGRAMME ET HORAIRES

Date	Horaire	Information	Lieu
Lundi 3 avril		Parution du règlement et ouverture des engagements	Site internet
Lundi 15 mai	Minuit	Clôture des engagements	
Lundi 22 mai	20h00	Publication de la liste des engagés et des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques	Site Internet
Samedi 20 mai Dimanche 21 mai	De 9h00 à 17h00 De 9h00 à 12h00	Mise à disposition du road book	Pizzeria le Razoquet, 588, rue de Gérardmer 88650 Arnould
Samedi 20 mai Dimanche 21 mai	De 9h00 à 18h00 De 9h00 à 18h00	Reconnaitances, trois passages maximum	
Samedi 27 mai	8h00 à 12h	Vérifications administratives	Salle Carbonar, Place de L'Europe, 88100 St Dié
Samedi 27 mai	8h00 à 12h15	Vérifications des véhicules	Place de L'Europe, 88100 St Dié
Samedi 27 mai	12h30	1 ^{er} réunion du collège	Espace Mitterrand, rue du 11 novembre 1918, 88100 St Dié
Samedi 27 mai	12h45	Publication des équipages admis au départ, Publication des heures et ordre de départ	Espace Mitterrand, rue du 11 novembre 1918, 88100 St Dié
Samedi 27 mai	8h30 à 12h20	Mise en parc fermé départ à l'issue des vérifications.	Place Jules Ferry, 88100 St Dié
Samedi 27 mai	14h00	Départ de la 1 ^{ère} voiture étape 1	Place Jules Ferry, 88100 St Dié
Samedi 27 mai	30 min après l'arrivée de la dernière voiture	Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape et heures et ordre des départs de la 2 ^{ème} étape	Tableau d'affichage Parc fermé
Samedi 27 mai	20h35	Arrivée de la 1 ^{ère} voiture étape 1	Place Jules Ferry, 88100 St Dié
Dimanche 28 mai	7h30	Départ de la 1 ^{ère} voiture étape 2	Place Jules Ferry, 88100 St Dié
Dimanche 28 mai	18h50	Arrivée de la 1 ^{ère} voiture étape 2	
Dimanche 28 mai	30 min après l'arrivée de la dernière voiture	Publication des résultats du rallye.	Tableau d'affichage Parc fermé
Dimanche 28 mai	30 min après la publication du classement officiel	Remise des prix	Place Carnot, 54000 Nancy

ARTICLE 1P. ORGANISATION:

L'Association Sportive Automobile Club Lorrain, en qualité d'organisateur Administratif et Technique, organisent les 27 et 28 mai, le 6^{ème} rallye National de Lorraine VHRS en doublure du Rallye National de Lorraine VHC, **participation étrangère autorisée.**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la ligue Grand Est du Sport Automobile sous le N° **R16** en date du 16/03/2017 et par la FFSA sous le visa N°362 en date du 6 avril 2017.

Comité d'Organisation et Technique

Président : **Jean René DUBOIS**

Membres : **Les membres de l'Asac Lorrain et d'Historique Auto Passion.**

Secrétariat du Rallye: **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre**

Cedex. Téléphone : **0975 05 68 54** Port. : **06 07 09 00 54** Fax : **03 83 57 99 99**

Site internet. : www.asaclorrain.eu Email. : asac.comite@wanadoo.fr

Permanence du Rallye : Espace Mitterrand, 88100 St Dié

Lieu, date, horaire : Espace Mitterrand, 88100 St Dié

1.1 P - OFFICIELS :

Président du collège des commissaires sportifs	JUNG Jacky	72	03 06
Membres	COTTET Patrice	8012	03 05
	CONDAMIN Claude	122813	0314
Secrétaire du collège	DUPAYS Véronique	30612	03.12
Directeur de course	HAZARD Jan Hug	1505	03.04
Directeur de course adjoint	BLANQUIN Daniel	1941	03.08
Direction de Course Vhc/Vhrs	MASSON jacqueline	3092	03.04
Adjoints à la Direction de course gestionnaires d'une ES au PC	SINGER Jean	164561	03.08
	ESLINGER Jean Marie	168503	03.08
Véhicule AUTORITE/ Responsable Sécurité	DUBOIS Jean René		03.04
Véhicule Info	GERARDIN Didier	19652	03 08
	VARREY Éric		03.23
Véhicule TRICOLORE	ROMBOURG Francis	34694	03 23
Commissaire Technique Responsable	BONIN Christian	1188	03.18
Technique Responsable Etranger	VAN PASSEL René	1453	RACB
Commissaires Techniques	LORRAIN Michel	105082	03.04
	PROTOIS Gérard	1906	03 21
	DERCHE Denis	33547	03.14

Responsable VHC/VHRS	HAEFFELIN Daniel	12679	03.23
	CUNY Hervé	33001	03.04
	CHARBONNEAU Marc	47435	02 03
	TENA Emile	124058	03 05
Directeur de course ES	MADER Franck	587564	03.23
Adjoint au directeur de course Es	FAIVRE Pascal	18024	03 23
	SICHLER Jean Jacques	17673	03.23
Directeur de course ES	DEVAUX Olivier	1751	03 14
Adjoint au directeur de course ES	MEY Jean Luc	140695	0307
Directeur de course ES	ANGELMANN Alain	214977	03 02
Adjoint au directeur de course ES	LEONATE Michel	44386	04.05
Relations concurrents (responsable)	HENRY Jean-Michel	15060	03.08
	DELLA TORE André	15060	03.08
Responsable Informatique et Classement	PEUREUX Gérard	11719	03.05
Responsable des commissaires	LECONTE Laurent	19534	03 04
Véhicule DAMIER	WAMBACH Jean	3030	036
Responsables des parcs	HARAUX jean Marie		03.04
Médecins	DIDELOT Jean Paul	6378	03.04
	WIEDENKELLER Michel	146262	03.08
	EHLINGER Jean-Claude	236682	03.04
Chronométrateurs	GERMAIN Christian	12893	03.12
	ROLLET Julien	223716	03.08
	GIETZENDANNER Nancy	232415	03.07
	CARCHON Gerard	220615	03.05
	FRANCHI Françoise	8173	03.08
	PEUREUX Odile	11716	03 02

1.2 P – ELIGIBILITE

Le 6^{ème} RALLYE NATIONAL DE LORRAINE VHRS compte pour:

- Challenge Ligue Grand Est

1.3 P – VERIFICATIONS

Les concurrents engagés consulteront à partir du lundi 15 mai, l'heure de convocation aux vérifications administratives, sur le Web : www.asaclorrain.eu. Les informations concernant les différentes obligations des concurrents seront également disponibles sur le site Web. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

- a) Vérifications administratives : elles sont obligatoires et auront lieu Salle Carbonar, Place de L'Europe, 88100 St Dié suivant l'heure de convocation le [Samedi 27 mai](#) de 8h00 à 12h.
- b) Vérifications des voitures : elles auront lieu suivant l'heure qui sera donné lors des vérifications administratives, [Samedi 27 mai](#) de 8h00 à 12h15..
- c) Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité etc....).
- d) Vérifications finales : elles auront lieu au Automobile Club Lorrain Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex. Le taux horaire de la main d'œuvres est de 60€ TTC.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire
- Carte grise de la voiture (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex aequo.
- « Laisser passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- Licences en cours de validité
- Pour toute demande de titre de participation à la journée le demandeur devra fournir obligatoirement, un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.
- En cas de non présentation de ces documents les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

ARTICLE 2.P – ASSURANCES

Conforme au règlement FFSA.

ARTICLE 3.P – CONCURRENTE ET PILOTES

3.1.P – DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Tout concurrent qui désire participer au « 6^{ème} Rallye National de Lorraine » doit adresser au secrétariat du rallye, Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex. la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le **Lundi 16 mai à minuit (cachet de la poste faisant foi).**

3.1.1.P : Annulation :

L'Asac Lorrain, se réserve le droit d'annuler le rallye, si à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, l'Asac Lorrain fera connaître sa décision aux intéressés par pli individuel.

3.1.2.P : Remboursement :

L'Asac Lorrain remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçus 8 jours et plus avant le rallye,
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.3P. Les membres des équipages doivent être titulaires d'une licence nationale ou internationale FFSA valable pour l'année en cours, ou d'un titre de participation délivré pour ce rallye.

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de moyenne choisie, pour la totalité du rallye : « Haute, Intermédiaire, Basse ».

3.1.10P :

Le nombre d'engagés est fixé à 80 voitures moderne, 10 vh et 30 vhrs. Ce nombre sera modulable dans la limite de 120 engagés sur l'ensemble des 3 épreuves.

3.1.11.P : Les droit d'engagement sont fixés à :

- Avec la publicité des organisateurs : 480 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 960 €

L'engagement en VHRS comprend 2 repas le dimanche midi et la plaque rallye souvenir et une plaque assistance, ainsi que des cadeaux divers.

Repas supplémentaire 20€ a demandé.

Les concurrents désirant régler en espèces ou par chèque (d'un sponsor ou autre), le jour des vérifications ils devront néanmoins joindre au bulletin d'engagement, un chèque personnel qui leur sera échangé sur place. Cette précision devra être apportée sur la demande d'engagement.

Les chèques seront déposés en banque le lundi 10 juin, ou différés suivant le délai demandé.

3.1.12P – La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements.

3.2.1.P Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes

3.2.2.P Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans.

3.2.3.P Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye, l'équipier doit être titulaire du permis de conduire.

3.2.5.P Lors des zones de régularité sur routes fermées, les membres de l'équipage doivent être équipés de **casques adapté à la pratique du sport automobile.**

Le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.

3.2.7.P Un briefing écrit obligatoire pour les équipages sera prévu par les organisateurs.

Un briefing Oral aura lieu le samedi 27 mai à 15h00.

3.3.1.P : Ordre de départ.

Conforme au règlement standard FFSA. Le Vhrs partira après le rallye moderne.

ARTICLE 4.P VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P VOITURES ADMISES

Sont autorisées les catégories suivantes :

1. Catégorie Régularité Historique Sportive : voitures jusqu'au 31/12/1992 (plus de 25 ans)
2. Catégorie Régularité Prestige : voiture de grand tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière, jusqu'à l'année en cours.
3. Catégorie Régularité Tourisme Classic : voiture de série avec leur homologation routière jusqu'au 31/12/1997 (plus de 20 ans).

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

Les voitures doivent être conforme au code de la route des pays traversés, un extincteur en cours de validité d'une capacité minimum de 2 kg, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes obligatoires.

Arceau et harnais obligatoires pour la moyenne haute.

4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.3P LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIÈCES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES (texte 2017)

- Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout-terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

ARTICLE 5P – PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P DESCRIPTION

Le 62^{ème} Rallye National de Lorraine représente un parcours de 538,20 Kms. Il est divisé en 2 étapes et 5 sections, il comporte 2 épreuves spéciales pour l'étape 1 à parcourir 2 fois, Es 1-2 Mandray (13,95 kms) et Es 2-4 les Roches (19,85 kms), et pour l'étape 2, les Es 5-10 Pierre Percée (12.45 kms), 6-8 Laitre le Vermont (12,20 kms) et l'Es 7-9 Col du Hanz (10,65 kms), soit un total de 138.20 kms d'Es.

6.2P RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P : Road Book

Les road-book seront disponibles:

Pizzeria le Razoquet, 588, rue de Gérardmer, 88650 Arnould le samedi 20 de 9h00 à 18h00 et dimanche 21 mai de 9h00 à 12h00.

6.2.6P : Reconnaissances

Les reconnaissances auront lieu que le samedi 20 et dimanche 21 mai de 9h00 à 18h00.
Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 maximums et des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route :	chasuble Orange
Chef de poste :	chasuble Orange barrée
Crac :	chasuble Rouge

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.P CONTROLES DE PASSAGE (CP), HORAIRES (CH), MISE HORS COURSE

Les contrôles de passage sont des contrôles ayant pour objectif de vérifier le passage effectif des équipages sur le parcours. A ces contrôles, le commissaire en poste doit simplement viser le carnet de bord dès que celui-ci lui est présenté, sans mentionner l'heure. Il pourra y avoir des contrôles de passage secrets.

7.5.P SECTEURS DE ZONES DE REGULARITE (ZR) SUR LA ROUTE FERMEE A LA CIRCULATION

Trois options de vitesse moyenne sont proposées pour réaliser les zones de régularité. Dès l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour une seule des 3 catégories de moyenne et pour la TOTALITE des zones de régularité.

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Directeur de course.

L'engagement sera refusé à tout équipage qui n'aura pas fait ce choix.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course pourra modifier les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques. Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des tests concernés.

7.5.1. P ZONES de régularité

Conforme au règlement standard FFSA.

L'organisateur a prévu des lignes de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel lieu sur les zones tests de régularité.

Chaque seconde de différence de chronométrage avec le temps idéal entraînera une pénalité de 1 seconde.

Tout dépassement de plus de 10% de sa moyenne entraînera une pénalité de 30' et la mise hors course en cas de récidive.

7.5.3. P ZONES de régularité (ZR)

Au départ réel des zones de régularité sur routes fermées, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de cette zone. Cette heure correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant.

7.5.4. P

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la Direction de Course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, la voiture doit être présentée au parc fermé 15 minutes avant le départ de l'étape suivante.

Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage de verra pénalisé de 1800 points (= à 30 mn puisque 1 seconde égal 1 point) additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

7.6. P Parc Fermé

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (pointage CH, fin d'étape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 mn avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Le parc fermé de fin d'étape n'est pas obligatoire. ATTENTION !! Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le code de la route.(plaques d'immatriculation)

7.5.17.4. Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs

ARTICLE 8P RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA Coupe de France des rallyes.

ARTICLE 10P PRIX ET COUPES

Prix en Espèce non applicable.

La remise des prix se déroulera le **Dimanche 28 mai** sur le podium, Place Carnot, 54000 Nancy